Assembly of First Nations

473 Albert Street, Suite 810
Ottawa, Ontario K1R 5B4
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca

Assemblée des Premières Nations

473, rue Albert, pièce 810
Ottawa (Ontario) K1R 5B4
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
20, 21 ET 22 JUILLET 2010, WINNIPEG (MANITOBA)

Résolution nº 04/2010

TITRE :	**Soutien envers Grassy Narrows et les autres communautés contaminées par le mercure**
OBJET :	Protection de l'environnement / Protection de la santé
PROPOSEUR(E) :	Simon Fobister, Chef, Première Nation de Grassy Narrows, Ont.
COPROPOSEUR(E) :	Warren White, Chef, Première Nation de Naotkamegwanning, Ont.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. La pêche est interdite par l'Ontario dans le réseau hydrographique English Wabigoon depuis 40 ans en raison d'une contamination par le mercure provenant des installations chimiques d'une usine de pâtes et papiers installée à Dryden.

B. Les résultats d'études diffusés récemment par le Dr Harada montrent que 79 % des personnes ayant subi des tests en 2002 et en 2004 à Grassy Narrows et à Wabasseemoong sont atteintes ou éventuellement atteintes de la maladie de Minamata, avec ou sans complications.

C. Le Dr Harada a constaté que le Conseil d'aide aux personnes souffrant d'incapacité due à la pollution au mercure avait diagnostiqué la maladie de Minamata avec ou sans complications ou des symptômes laissant supposer la maladie chez seulement 38 % des personnes qu'il avait précédemment déclarées atteintes ou éventuellement atteintes de la maladie de Minamata, avec ou sans complications, cela signifie que de nombreux citoyens souffrant de cette maladie n'ont toujours pas été reconnus en tant que malades.

D. Des enfants naissent encore à Grassy Narrows avec des problèmes de santé inhérents à une intoxication par le mercure, cela deux générations après la révélation publique de l'intoxication.

E. Les déchets industriels et les produits provenant de l'extraction des ressources imposés de l'extérieur, les séquelles des pensionnats indiens, les barrages hydroélectriques et l'intoxication par le mercure ont eu des effets néfastes sur la santé, la culture et les moyens de subsistance des citoyens de Grassy Narrows.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 20e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Soutiennent collectivement les citoyens de Grassy Narrows, les appuient dans leurs demandes adressées aux gouvernements et confient à l'APN le mandat de défendre leurs intérêts, notamment en présentant les exigences suivantes :
   a. Les gouvernements doivent se réunir pour régler le problème de contamination par le mercure;
   b. Les gouvernements doivent reconnaître l'existence d'une intoxication par le mercure à Grassy Narrows et renforcer les lignes directrices de sécurité concernant le mercure afin de protéger toutes les formes de vie, y compris les personnes;
   c. La surveillance permanente de la situation et le financement continu d'un centre environnemental dirigé par Grassy Narrows comprenant des cours de formation pour les jeunes;
   d. La mise en place de mécanismes pour empêcher l'industrie de polluer l'eau et l'air;
   e. Le rétablissement du contrôle par Grassy Narrows du territoire de Grassy Narrows, notamment pour arrêter la coupe à blanc du bois qui contribue à l'infiltration du mercure dans les cours d'eau.

2. Demandent au gouvernement de l'Ontario de commander une enquête publique consacrée aux conséquences permanentes sur la santé de l'intoxication par le mercure.

3. Enjoignent l'APN et le Chef national de défendre les intérêts de Grassy Narrows et de souligner, s'il y a lieu, l'importance des questions relatives à l'intoxication par le mercure, de la protection de l'eau et de la quête de justice de Grassy Narrows et d'autres communautés touchées par la contamination par le mercure auprès du premier ministre de l'Ontario, du ministre de la Santé de l'Ontario et du ministre des Affaires autochtones de l'Ontario ainsi qu'auprès du premier ministre, du ministre fédéral de la Santé, du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, du ministre de l'Environnement et d'autres ministres concernés.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 20e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL